

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01210 Numéro SIREN : 350 108 684 Nom ou dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 5048

89 B 210

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 16 MAI 2019

SOUS LE N°

5048

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €80.000

Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau

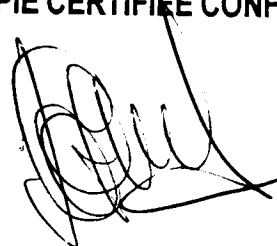
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/10/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 028	AG	43 028	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	257 366	AQ	249 318	8 047
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 214 733	AS	1 072 325	142 407
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 002 715	AU	1 472 996	529 718
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	.	CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 147 666	BE	71 926	1 075 740
		Prêts	BF	6 254	BG		6 254
		Autres immobilisations financières*	BH	155 614	BI		155 614
	TOTAL (II)		BJ	4 827 378	BK	2 909 595	1 917 782
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 559	BM		7 559
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	960 269	BU	17 652	942 617
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	35 560	BY		35 560
		Autres créances (3)	BZ	941 433	CA	56 763	884 670
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 384 740	CG		1 384 740	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	121 003	CI		121 003	
	TOTAL (III)	CJ	3 450 567	CK	74 415	3 376 151	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 277 945	IA	2 984 010	5 293 934	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilités :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000 ...)	DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 144 687		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	544 172		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	29 301		
		TOTAL (I)	DL	1 806 161	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	98 596		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	98 596		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	451 256		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	237 149		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 954 210		
	Dettes fiscales et sociales	DY	668 553		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	27 605		
	Autres dettes	EA	48 119		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 283		
	TOTAL (IV)	EC	3 389 177		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 293 934		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 107 022		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10 650			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Exercice N		Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	26 054 359	FB		FC	26 054 359	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 998 892	FE		FF	1 998 892	
		FG	579 214	FH		FI	579 214	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	28 632 466	FK		FL	28 632 466	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 759	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	125 795	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 088	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	28 776 110
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22 495 854	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(36 566)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	77 235	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 771	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 864 445	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	256 457	
	Salaires et traitements*					FY	1 512 042	
	Charges sociales (10)					FZ	559 155	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	235 223
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	39 006
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	98 596
	Autres charges (12)					GE	9 921	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	28 116 144	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	659 965	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	13 711	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	1 303	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	217	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 415	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 633	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 281	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	97	
Total des charges financières (VI)						GU	5 378	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 745)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	668 628	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	114 113		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	114 113		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	15		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	17 389		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 232		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	18 636		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	95 476		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	120 353		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	99 580		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	28 905 568		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	28 361 395		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	544 172		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	32 229	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	564	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	682	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	8 376	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	27 946	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	665	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Pénalités, amendes fiscales et pénales			5				
Echanges titres Issylec - Galec			17 389	114 113			
Amortissements dérogatoires			1 232				
Autres charges exceptionnelles			10				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	43 028	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	76 681	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	180 684	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	1 206 895	KT		KU	7 838	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 438 287	KW		KX	66 652	
		Matériel de transport*				KY	100 200	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	339 793	LC		LD	57 781		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	3 342 542	LO		LP	132 272		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP	995 997	IB		IS	169 058			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	162 019	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	1 158 016	LR		LS	169 058			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	4 543 587	0H		0J	301 330		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	43 028	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		IZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	76 681	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	180 684	MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 214 733	ML			
		Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	1 504 940	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	100 200	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	397 574	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	3 474 815	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations		IO		0X		0Y		0Z		
Autres titres immobilisés		II		2B	17 389	2C	1 147 666	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	150	2F	161 869	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	17 539	NK	1 309 535	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	17 539	0L	4 827 378	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/10/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 41 266	PF 1 761	PG	PH 43 028
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR 76 681	PS	PT	PU 76 681
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 171 510	PW 1 126	PX	PY 172 636
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 999 822	QA 72 503	QB	QC 1 072 325
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 1 082 376	QE 95 193	QF	QG 1 177 570
	Matériel de transport	QH 32 954	QI 20 040	QJ	QK 52 994
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 197 833	QM 44 598	QN	QO 242 431
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 2 561 179	QV 233 461	QW	QX 2 794 641
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN 2 602 446	ØP 235 223	ØQ	ØR 2 837 669

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7 1 232	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3 1 232	X4	X5	X6	X7	X8 1 232
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ 1 232	NR	NS	NT	NU	NV 1 232
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 232	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ 1 232

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Néant ☐ *

Néant ☐ *

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

[illegible]

20

[illegible]

2

[illegible]

٥٢

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	6 254	UR		US	6 254		
	Autres immobilisations financières			UT	155 614	UV		UW	155 614		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	554		554				
	Autres créances clients			UX	35 005		35 005				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	11 886		11 886				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	170 413		170 413				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	332 310		332 310				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	426 823		426 823				
	Charges constatées d'avance			VS	121 003		121 003				
	TOTAUX			VT	1 259 866	VU	1 097 997	VV	161 869		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	.						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	150						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	10 650	10 650						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	440 605	232 367		208 238				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	94 294	20 377		73 916					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 954 210	1 954 210							
Personnel et comptes rattachés		8C	322 762	322 762							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	274 469	274 469							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 683	25 683						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	45 637	45 637						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	27 605	27 605							
Groupe et associés (2)		VI	142 855	142 855							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	48 119	48 119							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	2 283	2 283							
TOTAUX		VY	3 389 177	VZ	3 107 022	282 154					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	231 428	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018, dont le total est de 5 293 935 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 544 172 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 79 487 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	180 684			180 684
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 206 895	7 838		1 214 734
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 438 288	66 653		1 504 940
- Matériel de transport	100 200			100 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	339 793	57 782		397 575
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 342 542	132 273		3 474 815
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	995 997	169 058	17 389	1 147 666
- Prêts et autres immobilisations financières	162 019		150	161 869
Immobilisations financières	1 158 016	169 058	17 539	1 309 535
ACTIF IMMOBILISE	4 543 587	301 331	17 539	4 827 379

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 267	1 762		43 029
Immobilisations incorporelles	41 267	1 762		43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	171 510	1 127		172 637
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	999 823	72 503		1 072 326
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 082 377	95 194		1 177 571
- Matériel de transport	32 955	20 040		52 995
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 833	44 598		242 431
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 561 180	233 462		2 794 641
ACTIF IMMOBILISE	2 602 446	235 223		2 837 670

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 259 866 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 254		6 254
Autres	155 615		155 615
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 560	35 560	
Autres	941 434	941 434	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	121 003	121 003	
Total	1 259 866	1 097 997	161 869
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	150		

Produits à recevoir

	Montant
Client fa a etablr	20 395
Frs - avoirs a recevoir	9 922
Rrr scadif a recevoir	67 340
Pp scadif a recevoir	94 864
Interets courus a recevoir	76
Total	192 597

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 926			71 926
Stocks	17 849	17 652	17 849	17 652
Créances et Valeurs mobilières	35 409	21 354		56 763
Total	125 184	39 006	17 849	146 341
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		39 006	17 849	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	16,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	28 069	1 232		29 302
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	28 069	1 232		29 302
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 232		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	80 000	44 335	80 000		44 335
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		54 261			54 261
Total	80 000	98 596	80 000		98 596
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		98 596	80 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 389 177 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	10 651	10 651		
- à plus de 1 an à l'origine	440 606	232 368	208 238	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	94 294	20 378	73 916	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 954 211	1 954 211		
Dettes fiscales et sociales	668 553	668 553		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 605	27 605		
Autres dettes (**)	190 974	190 974		
Produits constatés d'avance	2 283	2 283		
Total	3 389 177	3 107 023	282 154	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	231 428			
(**) Dont envers les associés	142 855			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Frs - factures non parvenues	1 720
Redevances a payer	5 748
Eau-edf gdf a payer	9 484
Emballages a payer	1 877
Marchandises a payer	175 691
Eaux a payer	18 000
Fnp locations immeubles	24 834
Location materiel a payer	1 293
Entretien et reparation a payer	13 824
Maintenance a payer	2 816
Assurances a payer	560
Etudes releves prix a payer	9 703
Perso. ext. a payer	37 597
Honoraires a payer	83 598
Imprimés publicitaires à payer	244
Publicite scadif a payer	448
Publicite galec a payer	20 667
Telephone a payer	486
Cotisations a payer	50 061
Interets courus sur emprunts	214
Interets courus a payer	10 651
Int courus /part resultat	437
Interets courus	682
Dettes prov p/cong. a	96 584
Provision 13eme mois	73 936
Dettes prov. p/compl	23 400
Participation	60 699
Interessement	59 654
Charges sociales a payer	24 786
Forfait social a payer	24 071
Formation continue a payer	12 218
Part construction a payer	11 721
Taxe d apprentissage a payer	7 925
Organic a payer	12 715
Taxe gdes surfaces a payer	43 368
Charges sociales s/conges pay.	33 805
Charges sociales / salaires pr	25 877
Char sociales primes a payer	10 190
Taxe cet a payer	27 013
Taxe vehicule a payer	2 493
Taxe sur les enseignes Ó payer	4 695
Taxe s/bureaux a payer	6 217
Taxe tgap a payer	5 219
Porte monnaie leclerc	48 029
Total	1 085 248

Autres informations



Notes sur le bilan

Effets de commerce

	Montant représenté par des effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations Immobilisations financières	
Total Immobilisations	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances	
Total Créances	
Total Trésorerie	
Emprunts Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	148 085
Total Dettes	148 085

Comptes de régularisation

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Fournitures d avance	298		
Achats constatés d avance	13 855		
Surveillance d avance	778		
Location station d avance	20 073		
Location matériel d avance	5 507		
Charges locatives d avance	6 445		
Nettoyage locaux d avance	1 017		
Nettoyage du linge d avance	733		
Maintenance d avance	18 812		
Assurances d avance	8 231		
Cca étude et recherche	400		
Documentation d avance	345		
Honoraires d avance	243		
Pub. longue durée d avance	17 724		
Dist. prospectus d avance	685		
Frais postaux d avance	562		
Cca cotisations	5 183		
Taxe foncière d avance	17 592		
Médecine du travail d avance	1 148		
Impôts d avance	508		
Taxes diverses d avance	837		
Charges intérêts d avance	28		
Total	121 003		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	2 283		
Total	2 283		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2018
Ventes de marchandises	26 054 360
Production vendue de biens	1 998 892
Production vendue de services	579 214
TOTAL	28 632 467

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 682 euro

Montant compris dans les produits financiers : 565 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5	
Echanges titres Issylec - Galec	17 389	114 113
Amortissements dérogatoires	1 232	
Autres charges exceptionnelles	10	
TOTAL	18 637	114 113

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	544 172
+ Impôts sur les bénéfices	99 580
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	643 752
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	1 232
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	644 984

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	668 629	143 531	525 098
+ Résultat exceptionnel	95 477	-378	95 855
- Participations des salariés	120 353	43 573	76 780
Résultat comptable	643 752	99 580	544 172
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 25 963 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	29 302
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	29 302
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	122 026
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	122 026
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	25 963
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SAS KREMLIN DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KREMCETRE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La société KREMCETRE (tête de groupe) se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés, en application des articles 223 A et 223 U du Code Général des Impôts.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
- charge de l'exercice = 184 093 euros.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	47	
Ouvriers		
Total	57	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
<i>Engagements financiers</i>	5 219 485
Avals et cautions	5 219 485
Engagements en matière de pensions	166 417
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	5 385 902
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	500 000

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 166 417 euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement.

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018 ET RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 23 AVRIL 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2018, s'élevant à € 544.172,29, dont € 79.487 au titre du CICE, de la manière suivante :

- à distribuer, aux associés, à titre de dividendes la somme de € 270.000,
- le solde, soit € 274.172,29 à la réserve facultative, dont € 78.487 de CICE.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de € 54.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter de ce jour.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018:

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 8.000, soit à 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de € 1.144.687,92 à € 274.172,29, dont € 359.397 de CICE.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices précédents, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 20 avril 2016, la somme de € 170.000, soit un dividende de € 34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

ge

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2017, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 13 avril 2018, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

SAS KREMLIN-DISTRIBUTION

104-108, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN-BICETRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018
--

SAS KREMLIN-DISTRIBUTION

106, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN-BICETRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 octobre 2018

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 11 avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KREMLIN-DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
 - Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à
- 

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS
Le 8 avril 2019

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes